



Ville de FROUARD

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal de FROUARD, étant assemblé en session ordinaire exceptionnellement « Espace de l'Ermitage », après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal BARTOSIK, Maire.

Etaient présents :

M. **BARTOSIK** – Mme **MACAIGNE** – M. **BECKER** – Mme **GERARDIN** – M. **DUTHIEUW** – M. **LEBOEUF**
Mme **KIPPER** – M. **MACHADO** – Mme **GENAY** – M. **PINA** – Mme **DUN** – M. **MOREAU** – Mme **TROTZIER**
M. **FUMEX** – M. **MANCA** – M. **SCHWING** – Mme **AYAD** – M. **LECERF** – M. **GRAFF** – M. **DEPARDIEU**
M. **LEICKNER** – Mme **ROTA** – M. **TRANCHINA**

Ont donné procuration à :

Mme **BRIARD** à M. **DUTHIEUW** – Mme **DUBOIS** à Mme **MACAIGNE** – Mme **BERNARD** à Mme **AYAD**
Mme **BALTHAZARD** à M. **DEPARDIEU** – Mme **ROLAND** à M. **GRAFF**

Absent / Excusé :

M. **MOUSSOUX**

Date de la convocation :	17 février 2021
Date d'affichage :	01 mars 2021
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	23
Nombre de votants :	28
Secrétaire de séance :	Monsieur Thierry BECKER

Monsieur le Maire fait l'appel des membres présents et vérifie le quorum.
Puis, il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour :

- N° 2021/1 Débat et rapport d'orientation budgétaire 2021
- N° 2021/2 CCBP – Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Rapport d'évaluation des Transferts du contingent incendie, de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) et des eaux pluviales
- N° 2021/3 Société Publique Locale SPL-Xdemat – Examen du rapport de gestion du conseil d'administration 2020
- N° 2021/4 Espace 89 – Demande de subvention de fonctionnement à la CAF de Meurthe et Moselle – Projet "mémoire vive" – Années 2021 / 2023
- N° 2021/5 Théâtre Gérard Philipe – Demande de subvention de fonctionnement à la CAF – Projet "transmission et citoyenneté" – Années 2021 / 2023
- N° 2021/6 Espace 89 – Demande de subvention de fonctionnement à l'ANCT – Projet "livres voyageurs" – Années 2021 / 2023
- N° 2021/7 Espace 89 – Demande de subvention de fonctionnement à l'ANCT – Projet "mémoire vive" – Années 2021 / 2023
- N° 2021/8 Théâtre Gérard Philipe – Demande de subvention de fonctionnement à l'ANCT – Projet "transmission" – Années 2021 / 2023
- N° 2021/9 Regroupement des écoles Langevin et Prévert
- N° 2021/10 Pass senior – Modification du tarif
- N° 2021/11 Motion ONF

1/ Désignation du secrétaire de séance

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Monsieur Thierry BECKER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2/ Approbation des procès-verbaux de séance du conseil municipal du 16 décembre 2020

Le compte rendu de séance du conseil municipal du 16 décembre est validé à l'unanimité.

3/ Délibérations

DELIBERATION N° 2021/1

Objet :

DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2021

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants.

Il a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel. Une délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB qui doit être relaté dans le compte rendu de la séance du conseil municipal.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRe", a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Depuis, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication telle que précisée par décret.

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. En ce sens, il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités car il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Commentaires

Monsieur LEICKNER : « En ce qui concerne le stade de Frouard, 50 % des frouardais utilisent ses installations, les autres licenciés habitent dans les communes voisines. Le syndicat du stade accueille également les élèves des écoles primaires de Frouard et de Pompey, mais également ceux du collège de Frouard et du Lycée professionnel de Pompey. Cela fait plusieurs années que le comité syndical demande le transfert des compétences au Bassin de Pompey. Le débat devrait être relancé. Le Bassin de Pompey a déjà repris la compétence « piscine » et « syndicat scolaire ».

Monsieur le Maire : « Le débat n'est pas éteint et cela concerne également d'autres compétences pour lesquelles le transfert serait logique ».

Monsieur LEICKNER : « L'implantation de la Maison France services ne doit pas faire oublier les autres quartiers (Nid, Douaire) qui se sentent abandonnés ».

Monsieur le Maire : « Le parc de l'Ermitage est fréquenté par la plupart des frouardais. Certains projets sont organisés sur le quartier de la Penotte, ayant la possibilité de mettre en œuvre des actions subventionnées, ce quartier étant situé dans le périmètre « quartier politique de la ville ». L'accès aux droits est un chantier que nous devons réussir ».

Monsieur GRAFF : « Comme M. le Maire l'a indiqué, la Cour des Comptes signale que la commune n'a plus de latitude pour faire face à ses engagements financiers. Le bilan est toutefois à l'équilibre. Il y a beaucoup trop de projets, dont certains sont des erreurs du passé (gendarmerie dans le choix du projet fait à l'époque). Nous serons vigilants dans l'exercice en cours de toutes les dépenses qui seront faites (friche Munch, Croix des Hussards). Nous nous abstenons ».

Monsieur le Maire : « Le budget précisera les dépenses engagées dans les projets. Les grands projets structurants doivent être portés par la CCBP, la commune n'en a pas la capacité financière pour le faire. C'est avec responsabilité et raison que nous travaillons avec la CCBP, mais toujours avec l'avis et la construction de la démarche par la commune. Concernant la friche Munch à l'entrée de ville, le comité de pilotage est relancé au Bassin de Pompey et le projet, actuellement travaillé, est porté par des partenaires privés, n'engageant que modérément des fonds publics ».

Monsieur LEICKNER : Nous notons qu'il est difficile de dégager de l'autofinancement pour financer les investissements.

Avec la crise sanitaire, le monde de la culture est en grande souffrance. Nous pouvons nous féliciter que le service culturel ait réussi à garder le lien avec le public grâce à internet. Cependant, nous constatons que la nouvelle organisation culturelle pèse plus lourdement sur les finances communales, notamment au niveau du théâtre Gérard Philipe. Les 150 000 euros qui étaient précédemment versés à l'Association Culturelle du Val de Lorraine nous semblent largement dépassés. Cela se vérifie encore plus en cette période de crise sanitaire puisque les services étant municipaux, la commune ne peut pas bénéficier des aides de l'Etat et assure entièrement les frais de personnel. Aussi, ne serait-il pas judicieux de revoir la programmation des spectacles du TGP, notamment en cette période de crise sanitaire qui oblige les organisateurs à verser des indemnités aux artistes si les spectacles doivent être annulés.

Vous ne donnez aucune information sur votre politique en direction de la vie associative qui pourtant peut être un appui essentiel pour animer la ville, aide à l'organisation de la Saint Nicolas, des Frouardie's, fête nationale, festival celtique, fête sur le plateau des rays, concert (chants chorales, harmonie, école de musique, gala de danse).

Autre proposition pour diminuer le 011 : en cette période de couvre-feu, ne pourriez-vous pas éteindre l'éclairage public de 23 h 00 à 5 h 00 du matin ? Dans les communes qui ont testé cette méthode pour lutter contre l'effet de serre et pour réaliser quelques économies, il s'est avéré que les risques de dégradations, les vols et les incivilités ont diminué. Si vous acceptez de réaliser cette opération, il faut veiller à bien informer les habitants via les réseaux sociaux, le site de la ville, les panneaux d'affichage Publumat au rond-point de la ZAC grand air, les panneaux lumineux, la presse.

Lors du dernier conseil communautaire, le Président nous a précisé que pour neutraliser les effets de la réforme fiscale, la LFI entame une **réforme des indicateurs financiers** afin de tenir compte du nouveau panier de ressources : la suppression de la TH serait compensée par le versement d'une fraction de TVA aux EPCI (établissement public de coopération intercommunal). Pensez-vous que le syndicat du stade, qui est un EPCI, va bénéficier de la part de fractionnement de la TVA pour compenser la disparition de la taxe professionnelle ?

Enfin, je vous propose de prévoir une motion lors de vote du budget primitif afin de demander au gouvernement d'engager une réforme profonde de la fiscalité locale.

Il faut maintenir la fiscalité locale en souhaitant que les collectivités territoriales disposent d'une véritable autonomie de gestion. Sa structure doit être débattue et revue. Quelle place et quel mode d'évaluation pour l'impôt sur le capital des entreprises et des propriétaires : la taxe professionnelle et la taxe foncière ? Quelle place pour l'impôt sur la consommation : la taxe d'habitation ? Il est temps d'engager une réforme en profondeur de la fiscalité locale. Elle devrait reposer sur trois idées principales :

- Faire de la taxe professionnelle un véritable impôt sur le capital, porteur d'une dynamique moderne de développement local favorisant la mise en œuvre de nouvelles solidarités entre les entreprises, les citoyens, les territoires et les élus pour la création de nouvelles richesses, à partir de la taxation des actifs financiers des entreprises. D'une part, permettre avec ce produit accru de développer les services aux habitants, de l'autre mettre en œuvre une modulation du taux local sur le capital des entreprises (bâtiments, installations et équipements matériels) qui créent l'emploi et développent la masse salariale. Cela constituerait le troisième élément de la base de la taxe professionnelle.
- Taxe foncière : redéfinir les critères et les éléments de référence entrant dans le calcul de la valeur locative foncière des biens fonciers bâtis et non-bâtis en intégrant notamment des données actualisées dans la caractérisation, la définition et la situation des foyers, des locaux et des terrains. Ce serait la révision foncière tant attendue, ébauchée en 1986 mais aussitôt abandonnée par le Ministre de l'époque M. Charasse. Seraient appliqués à cette nouvelle valeur locative les taux décidés par les collectivités territoriales, taux qui selon toute vraisemblance seraient abaissés.
- Taxe d'habitation : en plafonner le montant à 60 % de la cotisation de Taxe Foncière et pondérer la cotisation finale par la prise en compte de la situation économique et sociale des familles.

Ces quelques pistes pourraient constituer l'ossature d'une réforme fiscale dont l'ambition est de remettre de l'égalité dans les rapports sociaux et de redynamiser la croissance en l'assainissant et en la démocratisant. Comme cela a été souligné supra, cette réforme porte une augmentation des prélèvements obligatoires, ce que ne manqueront pas d'objecter certains. Sauf que payer l'impôt dépend aussi de la capacité contributive de chacun en clair du niveau des rémunérations, notamment salaires perçus, et que les recettes fiscales nouvelles constituent un facteur déterminant de création de nouvelles richesses et de régulation de la dette ».

Monsieur le Maire : « L'analyse du budget et du budget annexe sera réalisée lors d'une prochaine réunion en commission. Il n'y a pas de dépenses plus importantes qu'auparavant, au contraire. Nous avons annulé à regret la fête des Rays, n'étant pas sûrs de pouvoir la réaliser en cette période de crise sanitaire. Nous avons le devoir d'être lucides et responsables quand il s'agit d'engager de l'argent public, plus encore quand on parle de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Sur l'extinction des lumières la nuit, la CCBP s'est engagée dans une gestion optimisée des luminaires. Je suis preneur, mais pas convaincu que la population valide. Un travail de fond doit être réalisé dans un but écologique. Concernant les associations, j'aimerais tellement dire oui vous pouvez redémarrer... Aujourd'hui, c'est impossible et nous n'avons aucune lisibilité.

Sur la motion financière proposée, je vous invite à la transmettre au législateur qui prend les décisions. La capacité financière des communes, la baisse des dotations et cet amoindrissement de notre capacité d'agir génèrent effectivement une situation insupportable ».

Monsieur LEICKNER : « La participation fiscale communale pour le Syndicat du Stade (environ 350.000 euros) était assise sur 3 taxes. Une part de la somme attribuée au Syndicat du Stade était calculée sur la base de la taxe d'habitation. Cette part doit être compensée par l'Etat aux communes. Est-il possible que la commune garantisse au Syndicat le versement de cette somme ? »

Monsieur le Maire : « Cette question sera à poser lors de la prochaine commission des finances ».

Délibération

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale,

Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ayant présenté les éléments qui caractérisent la situation actuelle et ayant procédé à une analyse des perspectives d'évolution financière et budgétaire de la commune,

Le Conseil Municipal

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021 et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2021.

DELIBERATION N° 2021/2

Objet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - RAPPORT D'EVALUATION DES TRANSFERTS DU CONTINGENT INCENDIE, DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) ET DES EAUX PLUVIALES

Par délibération du 26 septembre 2019 et après consultation des communes, il a été décidé le transfert des compétences eau, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales dans les conditions prévues à l'article L.2226-1 du CGCT et Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI). Le Conseil communautaire du 10 septembre a décidé de compléter l'exercice de la DECI par le financement des contributions communales au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dénommé « contingent incendie » à compter du 1^{er} janvier 2021.

Suite à ces transferts de compétence, il y a lieu de procéder à l'évaluation des charges transférées. Cette évaluation relève de la responsabilité de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) créée entre l'EPCI et les communes membres selon les dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La composition de la CLECT a été arrêtée par délibération de Conseil communautaire du 7 février 2002 et stipule que chaque commune est représentée par 2 représentants pour les communes de plus de 5000 habitants et 1 représentant pour les communes de moins de 5000 habitants.

Il a été procédé à son installation le 5 janvier 2021 avec l'élection de Francis MAUGRAS, Adjoint au Maire de la ville de Pompey, en tant que Président.

Une fois déterminée précisément l'étendue des compétences transférées, la CLECT est amenée à analyser, pour chaque commune, les dépenses et recettes afférentes à chacune des compétences considérées afin d'établir le coût net des charges transférées.

L'évaluation ainsi réalisée est destinée à déterminer la montant de l'attribution de compensation qui sera versée (ou perçue) par la Communauté de communes du Bassin de Pompey aux communes une fois déduit le montant net des charges transférées afin d'assurer la neutralité fiscale pour le contribuable.

La Commission a adopté à l'unanimité le rapport définitif le 20 janvier 2021. Il doit être approuvé par les communes par délibérations concordantes à la majorité qualifiée dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la CLECT.

Commentaires

Monsieur GRAFF : « Depuis 2 ans, le SDIS fait un contrôle visuel de chaque poteau et des aires d'aspiration et envoie aux Maires un rapport. Charge aux communes d'en assumer l'entretien. Il existe également des citernes enterrées sur des parcelles privées, l'entretien devrait en être assumé par les entreprises concernées. Certains poteaux sont abîmés sur Frouard. Le coût de 50 euros est-il moyen ? ».

Monsieur PINHO : « Pour arriver à définir le prix moyen, il est pris en compte ce qui a été constaté sur le territoire, selon que l'on soit en DSP ou en régie, et un accompagnement par KPMG qui a calculé la moyenne des bordereaux de prix unitaires. Le coût moyen a été fixé à 50 euros pour le contrôle des poteaux, à 2.200 euros pour la borne à incendie ».

Délibération

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale,
Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité (4 voix contre : M. GRAFF, Mme BALTHAZARD, Mme ROLAND, M. DEPARDIEU),

APPROUVE le rapport d'évaluation des transferts de charge du contingent incendie, de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) et des eaux pluviales.

DELIBERATION N° 2021/3

Objet :

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT – EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020

Par délibération n° 2018/28 du 28 mars 2018, le conseil municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition (Xmarchés, Xactes...).

À présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L.1524-5 et L.1531-1,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,
Après l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de gestion du Conseil d'administration figurant en annexe,
- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de cette communication.

DELIBERATION N° 2021/4

Objet :

ESPACE 89 – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CAF DE MEURTHE ET MOSELLE – PROJET "MEMOIRE VIVE " - ANNEES 2021-2023

Depuis 2019, la ville de Frouard propose des projets de médiation autour du jeu vidéo notamment destinés aux adolescents de la Penotte. La question de l'écologie était au centre du projet « Dépasse les bornes » et de la construction de bornes d'arcade en matériaux recyclés et la parité au cœur de la réflexion « Game Boy/Game Girl » via la mise en avant des créatrices de jeux vidéo et la remise en question des représentations des femmes dans les œuvres en 2020.

Forts du succès de ces éditions, nous voulons faire évoluer la formule. Ce que nous appelions jusqu'alors les « étés du geek », seront transformés en projets pluriannuels plus ambitieux.

Ces cycles longs nous permettront de tisser des liens de qualité avec les acteurs du territoire : TGP, Espace 89, collège Jean Lurçat, Francas, écoles, Jeunes et Cité, CCAS, Maison des seniors, future EVS.... Pour la saison 2021-2022, nous proposerons un rapprochement des différents partenaires autour de la mise en place d'ateliers intergénérationnels de recueil de mémoire dont l'aboutissement sera la réalisation d'un jeu vidéo narratif.

Budget prévisionnel 2021-2023

DEPENSES PREVISIONNELLES :				
COMPTE	NATURE	MONTANT*		
		N :	N+1 :	N+2 :
60	Achats	450	750	750
60211	Alimentation - boisson	600	800	800
606	Activités (frais d'animation)	9900	10900	10000
60630	Petit matériel et équipement	4350	7750	7250
61	Services extérieurs	1300	1400	1600
6132	Frais d'hébergement	500	500	500
62	Autres services extérieurs			
622	Rémunération d'intermédiaires	576	324	350
6228	Divers			
623	Publicité - publications	800	800	800
624	Transport activités et anim,			
626	Frais postaux et télécommunications			
6286	Formation professionnelle	200	200	200
63	Impôts et taxes			
64111	Rémunération personnel permanent	31115	43745	45000
64115	Rémunération personnel vacataire			
65	Autres charges de gestion courante			
	TOTAL DEPENSES	49791	67169	67250
RECETTES PREVISIONNELLES :				
COMPTE	NATURE	MONTANT*		
		N :	N+1 :	N+2 :
70600	Participation des familles			
7082	Autres Participations			
70821	Participations Association			
741	Subvention fonctionnement Etat	8000	8000	8000
7411	DDCS			
7414	Autres subventions :			
743	Subvention fonctionnement Conseil Départemental	2000	2000	2000
7431	Subvention fonctionnement Conseil Régional			
744	Subvention fonctionnement Collectivités	14791	32169	37250
745	Subvention fonctionnement CAF demandée	15000	15000	15000
748	Autres subventions publiques	10000	10000	5000
75	Autres produits de gestion courante			
757	Cotisations des adhérents			
	TOTAL RECETTES	49791	67169	67250

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le dispositif pluriannuel d'aide au fonctionnement de la CAF, à hauteur de 15.000 euros par an sur 3 ans, pour soutenir le projet « Mémoire-Vive » porté par l'Espace 89, de 2021 à 2023.

DELIBERATION N° 2021/5

Objet :

THEATRE GERARD PHILIPPE – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CAF DE MEURTHE ET MOSELLE – PROJET "TRANSMISSION ET CITOYENNETE" - ANNEES 2021-2023

De générations en générations, nous faisons l'acquisition de savoir-faire, développons des expériences individuelles et collectives, appréhendons des comportements communs et apprenons à communiquer les uns avec les autres.

Ces processus génèrent une multitude d'éléments matériels (album photos, bijoux, livres, vaisselle...) et immatériels (traditions, recettes, chants, récits et histoires familiale...). A travers l'espace et le temps, ce bagage filial ricoche d'une génération à l'autre et nourrit notre société. C'est ce rapport vivant et mouvant que nous souhaitons mettre à l'honneur durant les 3 années à venir.

A travers ce fil rouge « Transmission et Citoyenneté » et sous des formats composites, le TGP proposera aux publics de partager une expérience commune coupée de toutes injonctions. Une réflexion ouverte sur la question de la mémoire familiale, du travail de narration, des souffrances et réjouissances collectives, des parcours et itinéraires de vie qui nous conduisent à faire société.

Budget prévisionnel 2021-2023

DEPENSES PREVISIONNELLES :				
COMPTE	NATURE	MONTANT*		
		N :	N+1 :	N+2 :
60	Achats			
60211	Alimentation - boisson			
606	Activités (frais d'animation)	14151	25969	30000
60630	Petit matériel et équipement	2100	4500	5000
61	Services extérieurs	1750	4000	4500
6132	Frais d'hébergement	700	1600	2000
62	Autres services extérieurs			
622	Rémunération d'intermédiaires	850	3895	3500
6228	Divers			
623	Publicité - publications	2500	3500	3500
624	Transport activités et anim,			
626	Frais postaux et télécommunications			
6286	Formation professionnelle	200	400	400
63	Impôts et taxes			
64111	Rémunération personnel permanent	28420	44170	44000
64115	Rémunération personnel vacataire			
65	Autres charges de gestion courante			
	TOTAL DEPENSES	50671	88034	92900
RECETTES PREVISIONNELLES :				
COMPTE	NATURE	MONTANT*		
		N :	N+1 :	N+2 :
70600	Participation des familles			
7082	Autres Participations			
70821	Participations Association			
741	Subvention fonctionnement Etat	5000	8000	8000
7411	DDCS			
7414	Autres subventions :			
743	Subvention fonctionnement Conseil Départemental	5000	10000	10000
7431	Subvention fonctionnement Conseil Régional			
744	Subvention fonctionnement Collectivités	20671	50034	54900
745	Subvention fonctionnement Caf demandés	15000	15000	15000
748	Autres subventions publiques	5000	5000	5000
75	Autres produits de gestion courante			
757	Cotisations des adhérents			
	TOTAL RECETTES	50671	88034	92900

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité (4 voix contre : M. GRAFF, Mme BALTHAZARD, Mme ROLAND, M. DEPARDIEU),

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le dispositif pluriannuel d'aide au fonctionnement de la CAF, à hauteur de 15.000 euros par an sur trois ans, pour soutenir le projet « Transmission et Citoyenneté », porté par le Théâtre Gérard Philipe, de 2021 à 2023.

DELIBERATION N° 2021/6

Objet :

ESPACE 89 – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ANCT – PROJET "LIVRES VOYAGEURS" - ANNEES 2021-2023

Une boîte à livres, c'est comme une petite bibliothèque de rue. Ce simple outil a démontré son efficacité dans l'accès à la culture pour tous et dans l'animation de la vie d'un quartier. Lorsqu'elle est installée, chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement puisqu'elle offre un cadre souple qui repose sur l'échange et le partage.

A Frouard, nous souhaitons l'inscrire dans un projet solidaire et éco-citoyen. Sa création passera donc par la mise en place d'ateliers participatifs destinés aux jeunes du quartier.

Au-delà du plaisir ludique, nous ferons appel à de nombreuses compétences : savoir-faire manuel pour la fabrication de la boîte, imagination et créativité pour la conception et la customisation, rédaction le tissage de l'histoire qui entourera l'installation de cette boîte et qui sera retranscrite lors d'une balade contée.

Ce projet sera proposé aux habitants de la Penotte durant l'été en lien avec les acteurs du territoire (Services techniques de la ville, Francas et Jeunes et Cité notamment). Il ciblera les familles ne partant pas en vacances et donnera à chacun chacune l'occasion de participer à un projet solidaire tout en animant la vie du quartier.

Budget prévisionnel 2021

BUDGET BOITES A LIVRES 2021			
CHARGES		RESSOURCES	
60 - Achats	10 700,00 €	74 - Subventions	12 000,00 €
Prestations de services	5 700,00 €	Etat	6 000,00 €
Achats matières et fournitures	4 500,00 €	CD54	1 000,00 €
Autres fournitures	500,00 €	CAF	5 000,00 €
61 - Service extérieurs	250,00 €		
Locations	250,00 €	Ressources propres	8 830,00 €
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation			
62 - Autres services	650,00 €		
Rémunérations			
Publicité, publication	250,00 €		
Déplacements, Missions	400,00 €		
64 - Charges de personnels	9 230,00 €		
Rémunération des personnels	9 230,00 €		
Charges sociale			
TOTAUX	20 830,00 €	TOTAUX	20 830,00 €

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le dispositif annuel d'aide au fonctionnement à l'ANCT, à hauteur de 6.000 euros, pour soutenir le projet « Livres voyageurs », porté par l'Espace 89.

Objet :

ESPACE 89 – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ANCT – PROJET "MEMOIRE VIVE - ANNEES 2021-2023

Depuis 2019, la ville de Frouard propose des projets de médiation autour du jeu vidéo notamment destinés aux adolescents de la Penotte. La question de l'écologie était au centre du projet « Dépasse les bornes » et de la construction de bornes d'arcade en matériaux recyclés et la parité au cœur de la réflexion « Game Boy/Game Girl » via la mise en avant des créatrices de jeux vidéo et la remise en question des représentations des femmes dans les œuvres en 2020.

Forts du succès de ces éditions, nous voulons faire évoluer la formule. Ce que nous appelions jusqu'alors les « étés du geek », seront transformés en projets pluriannuels plus ambitieux.

Ces cycles longs nous permettront de tisser des liens de qualité avec les acteurs du territoire : TGP, Espace 89, collège Jean Lurçat, Francas, écoles, Jeunes et Cité, CCAS, Maison des séniors, future EVS Pour la saison 2021-2022, nous proposerons un rapprochement des différents partenaires autour de la mise en place d'ateliers intergénérationnels de recueil de mémoire dont l'aboutissement sera la réalisation d'un jeu vidéo narratif.

Budget prévisionnel 2021

MÉMOIRE VIVE 2021

CHARGES		RESSOURCES	
60 - Achats	15 300,00 €	74 - Subventions	35 000,00 €
Prestations de services	9 900,00 €	Etat	8 000,00 €
Achats matières et fournitures	4 350,00 €	CD54	2 000,00 €
Autres fournitures	1 050,00 €	CAF	15 000,00 €
61 - Service extérieurs	1 500,00 €	Conférence des financeurs	10 000,00 €
Locations	800,00 €	Ressources propres	14 791,00 €
Entretien et réparation	500,00 €		
Assurance			
Documentation	200,00 €		
62 - Autres services	1 876,00 €		
Rémunérations	576,00 €		
Publicité, publication	800,00 €		
Déplacements, Missions	500,00 €		
64 - Charges de personnels	31 115,00 €		
Rémunération des personnels	31 115,00 €		
Charges sociale			
TOTAUX	49 791,00 €	TOTAUX	49 791,00 €

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le dispositif annuel d'aide au fonctionnement à l'ANCT, à hauteur de 8.000 euros, pour soutenir le projet « Mémoire-Vive », porté par l'Espace 89.

Objet :

THEATRE GERARD PHILIPPE – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ANCT – PROJET "TRANSMISSION" - ANNEES 2021-2023

De générations et générations, nous faisons l'acquisition de savoir-faire, développons des expériences individuelles et collectives, appréhendons des comportements communs et apprenons à communiquer les uns avec les autres.

Ces processus génèrent une multitude d'éléments matériels (album photos, bijoux, livres, vaisselle...) et immatériels (traditions, recettes, chants, récits et histoires familiale...). A travers l'espace et le temps, ce bagage filial ricoche d'une génération à l'autre et nourrit notre société. C'est ce rapport vivant et mouvant que nous souhaitons mettre à l'honneur durant les 3 années à venir.

A travers ce fil rouge « Transmission » et sous des formats composites, le TGP proposera aux publics de partager une expérience commune coupée de toutes injonctions. Une réflexion ouverte sur la question de la mémoire familiale, du travail de narration, des souffrances et réjouissances collectives, des parcours et itinéraires de vie qui nous conduisent à faire société.

Budget prévisionnel 2021

PROJET TRANSMISSION 2021			
CHARGES		RESSOURCES	
60 - Achats	19 042,00 €	74 - Subventions	23 000,00 €
Prestations de services	17 942,00 €	Etat	8 000,00 €
Achats matières et fournitures	1 100,00 €	CD54	5 000,00 €
Autres fournitures		CAF	2 000,00 €
61 - Service extérieurs	1 750,00 €	CCBP	5 000,00 €
Locations	800	Conférence des financeurs	3 000,00 €
Entretien et réparation	750	Frouard	24 885,00 €
Assurance			
Documentation	200		
62 - Autres services	3 503,04 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraire	2 153,04 €		
Publicité, publication	900,00 €		
Déplacements, Missions	450,00 €		
64 - Charges de personnels	23 590,00 €		
Rémunération des personnels	23 590,00 €		
Charges sociale			
TOTAUX	47 885,04 €	TOTAUX	47 885,00 €

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité (4 voix contre : M. GRAFF, Mme BALTHAZARD, Mme ROLAND, M. DEPARDIEU),

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le dispositif annuel d'aide au fonctionnement à l'ANCT, à hauteur de 8.000 euros, pour soutenir le projet « Transmission », porté par le Théâtre Gérard Philipe.

Objet :

REGROUPEMENT DES ECOLES LANGEVIN ET PREVERT

La ville de Frouard gère 4 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires. Les effectifs dans les écoles maternelles tendent à baisser depuis plusieurs années et nous amènent aujourd'hui à une moyenne de 20.4 élèves par classe. Les prévisions pour les 2 années à venir confirment une baisse des effectifs. Actuellement, les écoles Jean Zay et Jacques Prévert disposent de 2 classes et les écoles Louise Michel et Paul Langevin de 3 classes. Les moyennes par classe sont les plus faibles dans les écoles Paul Langevin et Jacques Prévert.

L'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Pompey nous a alertés sur une possible fermeture de classe sur l'école Paul Langevin à la rentrée prochaine. Cela nous a été confirmé par un courrier du Directeur académique le 20 janvier.

Nous aurions donc 9 classes réparties sur 4 écoles maternelles.

Il convient donc, pour l'éducation nationale, de mutualiser les moyens humains et pour la ville de Frouard de mutualiser les établissements scolaires.

Pour ce faire, et dans l'optique d'un pôle scolaire Colvis Langevin évoqué par l'éducation nationale dans les années à venir, nous proposons de créer une 4^{ème} classe à l'école Paul Langevin pour que l'école puisse accueillir les élèves des écoles Paul Langevin et Jacques Prévert. Cela entraînerait de fait la fermeture de l'école Jacques Prévert.

Les effectifs prévisionnels sont de 93 élèves sur 4 classes à l'école Paul Langevin « fusionnée », soit une moyenne de 23.25 élèves par classe pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Commentaires

Monsieur GRAFF : « En tant que conseiller municipal récemment élu au conseil municipal, je ne peux admettre que l'on ferme une classe et encore moins une école, école implantée dans un quartier pour répondre à l'époque à un fort taux de naissance. Avec le projet Croix des Hussards, il faudra sans doute construire une nouvelle école. Les parents vont devoir emmener leurs enfants dans une autre école plus éloignée. Nous voterons contre ce projet ».

Monsieur le Maire : « Notre réflexion s'est basée sur une logique d'équité d'enseignement afin que les enfants aient la trajectoire scolaire la plus épanouissante possible. Le projet Croix des Hussards a effectivement été pris en compte ».

Monsieur LEICKNER : Il est envisagé de fermer l'école Jacques Prévert et de regrouper les enfants à Langevin. Sachant que le projet de la croix des hussards doit aboutir, nous nous abstenons sur ce projet car en cette période de pandémie, il serait souhaitable de baisser le nombre d'élèves dans les classes. Sachant que ces écoles Langevin et Prévert sont situées dans le quartier bénéficiant de la politique de la ville, nous pensons qu'il est possible d'empêcher la fermeture de classe. Pour une réussite éducative, il est préférable d'avoir des écoles situées à proximité des habitations et des classes moins surchargées. En tant que professeur, vous devez vérifier quotidiennement, qu'il est plus facile d'être pédagogue dans une classe de 15 à 20 élèves que dans une classe de 25 à 30 élèves. D'autre part, si aujourd'hui, vous acceptez cette politique de casse de l'école, demain la classe que vous aurez maintenue à Langevin sera supprimée.

Si vous pensez réaliser quelques économies en fermant une école, je ne comprends pas votre politique de réussite éducative ».

Monsieur le Maire : Les écoles ne sont distantes que de 300 m et ce projet fait l'objet de nombreux échanges avec les directeurs des écoles, les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les parents d'élèves qui ont entendu les arguments sur cette opération. Par ailleurs, le seuil de 30 élèves en maternelle me paraît totalement déraisonnable et, bien heureusement, cela ne nous concerne pas du tout ».

Monsieur MACHADO : « Les parents de fratrie ont un regard très positif sur le regroupement des écoles ».

Monsieur DEPARDIEU : « Que va devenir le bâtiment de l'école Prévert ? Les adolescents du quartier seraient demandeurs pour l'utilisation d'une salle ».

Monsieur GRAFF : « Ce sont des jeunes qui se réunissent dans les escaliers des bâtiments les après-midis et en soirée. Il faudrait utiliser un espace de cette école pour leur donner un accès. Ils avaient demandé l'accès à la salle Jean Renoir qui leur a été refusé ».

Monsieur le Maire : « Il y a une réflexion pour donner un élan nouveau à ce bâtiment, sans décision dans l'immédiat. Concernant votre demande concernant les jeunes, j'entends bien que vous préconisez une mise à disposition et une forme d'autonomie de gestion. Je préférerais orienter ces jeunes vers le service jeunesse et social. Jeunes et Cités et Francas travaillent dans cette logique d'animation et de prévention sur le quartier, ce sont les interlocuteurs à privilégier ».

Délibération

Vu l'avis favorable du conseil d'école extraordinaire du 3 février 2021,
Sur proposition de la commission réussite éducative et développement culturel du 4 février 2021,
Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité (4 voix contre : M. GRAFF, Mme BALTHAZARD, Mme ROLAND, M. DEPARDIEU et 3 abstentions : M. LEICKNER, Mme ROTA, M. TRANCHINA),

VALIDE le regroupement des écoles Paul Langevin et Jacques Prévert, cette fusion entraînant la fermeture de cette dernière.

DELIBERATION N° 2020/10

Objet :

PASS SENIOR - MODIFICATION DE TARIF

Le Pass senior est un dispositif sans contact visant à simplifier l'usage et la gestion de nos services en faveur des seniors :

- Minibus
- Service de soutien à domicile
- Tarifs préférentiels
- Mutuelle

Compte tenu de la crise sanitaire, la majorité de ces services sont depuis mars 2020 suspendus ou réduits de manière importante. Le pôle senior s'est ainsi redéployé sur le portage de repas, l'aide personnalisée aux seniors durant cette crise et sur la distribution de colis en fin d'année.

Le Pass Senior n'a donc été que peu utilisé.

Afin d'anticiper une reprise possible d'activités sur le second semestre 2021, l'arrivée de la Maison des Seniors sur la même période mais aussi de relancer un dispositif non utilisé depuis presque un an, il est nécessaire de repenser le dispositif, sa communication et son tarif.

Le prix actuel du pass senior est actuellement de 7 € par mois soit 84 € par an pour une personne seule.

Afin de relancer le service, en faciliter sa communication et de l'étendre à de nombreux seniors, il est proposé de passer ce tarif à 12 € par an pour une personne seule et 24 € par an pour un couple.

Ce tarif unique rendrait le pass accessible à un plus grand nombre de seniors pour qui le prix actuel est un frein. Par ailleurs, la gestion financière en serait simplifiée et la communication s'en verrait simplifiée (1€ par mois).

Le manque à gagner représenterait environ 2.800 €. En augmentant significativement le nombre d'adhérents avec ce prix, on estime que ce manque serait absorbé en 2 ans.

Délibération

Sur proposition de la commission de la cohésion sociale du 13 janvier 2021,
Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

ADOpte le tarif du pass senior à 12 € par an.

Objet :

MOTION ONF

Le Conseil Municipal de la commune de Frouard souhaite interpeller l'Etat sur la réorganisation actuelle des effectifs de l'ONF en région Grand Est où les forêts subissent des crises sanitaires majeures, répétitives et successives depuis 2017. Or en cette période critique et incertaine, il est plus qu'essentiel de pouvoir accompagner les élus à faire face à ces difficultés.

Pour cela, de par son expérience, sa technicité et son maillage territorial, l'ONF est l'interlocuteur direct des élus de communes forestières. Cet accompagnement technique apporté par le gestionnaire des forêts publiques est aujourd'hui plus que nécessaire pour aider les élus à agir et prendre les décisions adaptées en faveur d'un investissement forestier satisfaisant et suffisant.

C'est un enjeu majeur en région Grand Est où la forêt communale a une place importante et prédominante, avec une filière économique essentielle déjà fragilisée.

C'est pourquoi, la présence des agents de l'ONF sur le terrain, au plus proche des réalités et des élus, est fondamentale pour continuer d'assurer le service public des forêts publiques et de permettre de garantir l'avenir du patrimoine forestier dans les conditions acceptables pour les élus. Aussi, nous ne pouvons que déplorer les décisions de diminution des effectifs et de réorganisation de l'ONF dans ses différentes agences, qui sont en train de se mettre en place.

A un moment critique où les défis à relever sont majeurs et d'ampleur, c'est regrettable et inacceptable de continuer à diminuer la présence de techniciens sur le terrain. Les équipes actuelles ont déjà été bien réduites depuis plusieurs années, et sont souvent fatiguées et désabusées malgré un engagement très professionnel et apprécié des élus : postes vacants, gestion de crises forestières et sanitaires multiples.....

Nous souhaitons continuer à avoir un gestionnaire en capacité d'assurer l'ensemble de ses missions sur le terrain de façon pérenne et efficiente avec une gouvernance Communes forestières - ONF assurée.

Commentaires

Monsieur DEPARDIEU : « Qui est garde forestier pour Frouard ? »

Madame GERARDIN : « Le garde forestier est parti en retraite. Un nouvel aménagement des territoires de la région est en cours. La personne qui sera nommée aura un grand secteur (Toul, Frouard, Liverdun) ».

Monsieur LEICKNER : « Il s'agit également de protéger nos forêts, avec pour exemple celle du Bois le Prêtre, forêt classée historique, qui a été saccagée récemment. Nous vous remercions d'avoir accepté la présentation de cette motion ».

Cette motion est votée à l'unanimité.

LECTURE DES DECISIONS

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été informé des décisions suivantes, prises en vertu de la délégation de pouvoir consentie par le Conseil Municipal par délibération n° 73 du 23 septembre 2020 :

- N° 2020/90 Contrat de gaz - Engie
- N° 2021/1 Remboursement de sinistre – Dégât des eaux du 10/04/2020 – salle de l'Ermitage
- N° 2021/2 SPL Xdémat – Convention de prestation intégrée – Avenant à la convention pour adhésion à l'application « Xconvoc »
- N° 2021/3 Remboursement sinistre – Dégât des eaux dans la nuit du 09/02/20 – Espace 89
- N° 2021/4 Contrat relatif à la prestation – Folimage – Film « des trésors plein ma poche »
- N° 2021/5 Contrat relatif à la prestation – Les films du Préau – Film « l'Odyssée de Choum »
- N° 2021/6 Complémentaire santé – Mutuelle Nationale Territoriale – Convention de participation – années 2021/2026
- N° 2021/7 Remboursement dégradation d'une cellule à la gendarmerie

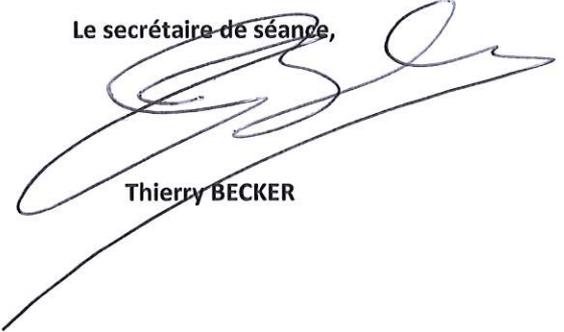
La séance est clôturée à 21h05.

Vu,
Le Maire,


Pascal BARTOSIK



Le secrétaire de séance,


Thierry BECKER

